



Directeur de la publication
Philippe MIQUEL
CPPAP : 0609 S 06978
Prix : 1 €

Imprimé par :
SNUipp40
17, îlot Campus, Av de la Résistance
40990 SAINT PAUL LES DAX
☎ 05 58 91 07 64
email : snu40@snuipp.fr
site Internet : http://40.snuipp.fr

Dispensé de timbrage

DAX CTC

Ouvertures 40

P

PRESSE

DISTRIBUE PAR

LA POSTE

SNUIPP des Landes

Déposé le 14 janvier 2008 7

Sommaire

Éditorial	p 1
Des raisons d'être en grève le 24 janvier	p 2
Service minimum ; grève mode d'emploi	p 3
AVS/EVS : le point sur le dossier	p 4
bulletin d'adhésion	p 9
les vœux du SNUipp	p 10
Basic instit : le curé au-dessus de l'instituteur ?	p 11

Cahier spécial

Les 23 propositions de Darcos et...	
...les revendications du SNUipp	p 5, 6, 7, 8

Bimestriel

n° 91

janvier 2008

EDITO : Le patron, le curé et l'instituteur

Philippe Miquel, Secrétaire départemental

Ce pourrait être le titre d'une fable contemporaine mais contrairement à celles de La Fontaine, on aurait bien du mal à en tirer la moindre moralité. Dans la nouvelle "politique de civilisation" dont se réclame le Président, la hiérarchie entre les trois éléments de ce triptyque est en effet bien établie.

Le patron, cet aventurier moderne, philanthrope éclairé preneur de risques, bénéficiera de nouveaux avantages fiscaux, de charges minimales, d'une politique de compression des salaires et de démantèlement du droit du travail.

L'homme d'église, qui sacrifie son existence à la mission divine sera le mieux placé pour transmettre les valeurs fondamentales, montrer le chemin d'une existence juste (voir en p. 12) à une jeunesse en perte de repères.

Quant à l'instituteur (qui d'ailleurs est souvent une institutrice), qu'il se limite à la transmission de connaissances basiques et minimales et surtout



qu'il ne prétende pas à une quelconque amélioration de son statut déjà privilégié avant de s'être réellement mis au travail !

Il nous appartient collectivement de s'élever avec force contre une telle politique qui s'attaque frontalement aux valeurs républicaines laïques qui sont celles de l'éducation nationale.

Aucune avancée concrète n'a été obtenue malgré la mobilisation réussie du 20 novembre dernier. Nous devons être encore plus nombreux en grève et dans la rue le 24 janvier pour défendre notre profession et le service public d'éducation.

TOUS EN GREVE LE 24 !

GREVE LE 24 JANVIER !



10h00

**Place des Arènes
MONT DE MARSAN
Assemblée générale
salle Lamarque Candau**

SUR L'AGENDA :

- 22 janvier : CAPD liste d'aptitude direction d'école.
- 24 janvier : grève unitaire dans la fonction publique
- 25 janvier : CTPA attribution des dotations en postes pour la rentrée 2008
- 28 janvier : journée d'information syndicale EVS/AVS. St Paul
- 12 février : Stage syndical académique : retraite et sécurité sociale

Ouvertures 40

Bulletin de la section départementale du **SNUIPP** des Landes

GREVE DU 24 : Quelques éléments chiffrés

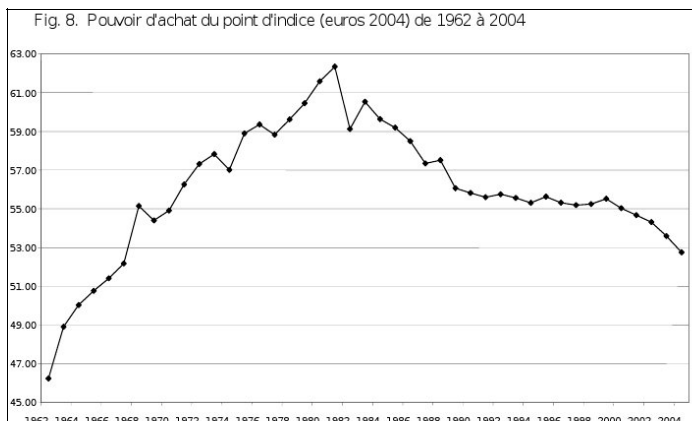
Malgré la mobilisation massive des fonctionnaires et particulièrement des enseignants le 20 novembre dernier, le gouvernement n'a apporté aucune réponse concrète tant sur les salaires que sur le budget de l'éducation nationale. Voici (parmi d'autres) quelques bonnes raisons d'être en grève le 24.

Salaires

Depuis les années 80, le pouvoir d'achat du point d'indice, élément fondamental du calcul du salaire dans la fonction publique, a fondu.

Ainsi, en 25 ans, les enseignants ont perdu 25% de leur pouvoir d'achat.

Si le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés stagne depuis des années, celui des fonctionnaires est en baisse.



L'augmentation de 1% du point d'indice ne coûterait que 800 millions d'€.

Postes d'enseignants

Le gouvernement a prévu la suppression de 11 500 postes d'enseignants à la rentrée prochaine dans l'ensemble de l'Éducation Nationale.

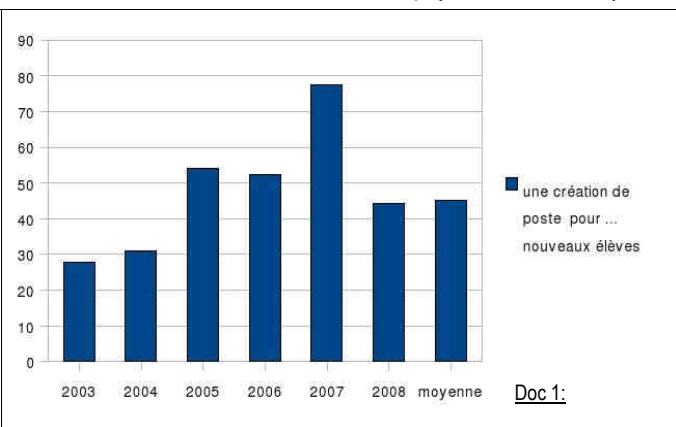
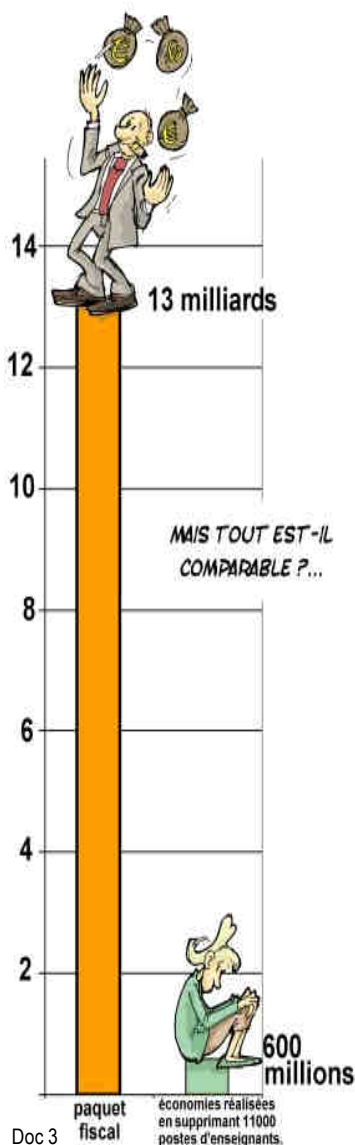
cette veine, après l'année noire de 2007 (1 création pour 77 nouveaux élèves).

En 2005, la France faisait partie des pays de l'OCDE ayant le

rents systèmes scolaires aux évaluations internationales. Le rapport PiKetty a pourtant démontré qu'une diminution des effectifs des classes est un facteur essentiel pour permettre de lutter contre la difficulté scolaire.

À titre de comparaison, la suppression de 11 500 postes dans l'Éducation Nationale a permis une économie de 600 millions d'€. Le paquet fiscal promis aux plus riches s'élève à 13 milliards d'€.

Il est urgent d'imposer d'autres choix au gouvernement, pour construire réellement l'école de la réussite de tous.

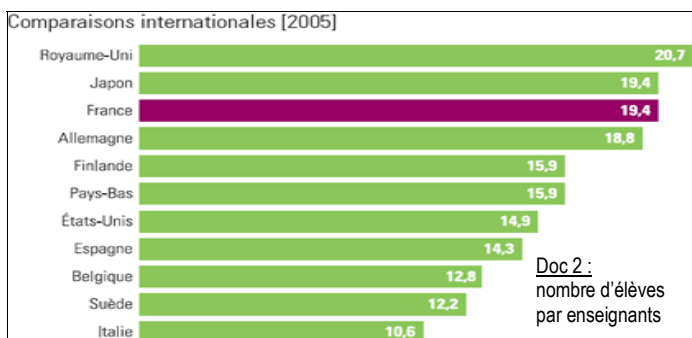


Cette nouvelle saignée se situe dans un contexte de diminution des effectifs d'enseignants qui court depuis un certain nombre d'années.

plus faible taux d'encadrement (doc 2). Cette information n'est jamais rappelée lors des comparaisons des résultats des diffé-

Dans le premier degré, la forte hausse démographique a conduit à des créations de postes, mais bien en-deçà des besoins (doc 1). En moyenne dans les 5 dernières années, le ministère a créé un poste de PE pour 45 nouveaux élèves.

L'année 2008 se situe dans



CONSIGNES SYNDICALES

GREVE

Service minimum : refuser l'atteinte au droit de grève

Assurant courageusement la défense de l'usager "pris en otage", Xavier Darcos souhaite favoriser l'accueil des enfants par les mairies pendant les jours de grève. Jusqu'ici, certaines municipalités assuraient cet accueil sur leurs fonds propres, particulièrement dans le cas de grèves de longue durée. Il ne s'agissait pas là à proprement parler d'une remise en cause du droit de grève, puisque ce simple accueil ne pouvait se substituer à la mission d'enseignement assurée par l'école. La scandaleuse nouveauté avancée par le ministre réside dans le fait de proposer aux municipalités volontaires une contribution financière que l'État

assurait en utilisant les salaires non versés aux grévistes.

Xavier Darcos souhaite faire du 24 janvier un premier test pour l'expérimentation de ce dispositif. Il s'est adressé à tous les maires de France dans ce sens et a demandé aux recteurs et aux IA de communiquer toutes les informations utiles (prévisions de personnels grévistes, classes fermées) pour leur faciliter l'organisation de l'accueil.

Le SNUipp a réagi au niveau national pour dénoncer cette atteinte au droit de grève inscrit dans la constitution (cf communiqué ci dessous). Le transfert de sommes relevant du budget de l'éducation nationale vers des collectivités

territoriales "volontaires" est inadmissible.

Au plan départemental, le SNUipp a décidé de s'adresser avec la FSU à toutes les communes landaises pour leur demander expressément de ne pas rentrer dans ce dispositif indigne et pour faire du test ministériel un échec cuisant.

Le SNUipp 40 rappelle à tous qu'aucun gréviste n'est tenu de se déclarer comme tel à l'administration avant la grève, la lettre aux parents que nous vous proposons relevant de la simple courtoisie et permettant à ceux-ci de s'organiser, vous trouverez ci-dessous les consignes de grève qui sont toujours d'actualité !

Communiqué de presse du SNUipp

Service minimum d'accueil : Non à la remise en cause du droit de grève.

Le ministre X. Darcos vient à nouveau d'annoncer sa volonté d'instaurer un service minimum dans les écoles, notamment organisé par les municipalités. Le ministre cherche à limiter la portée du droit de grève.

Le SNUipp s'opposera à toute remise en cause du droit de grève des enseignants des écoles. L'annonce du financement des dispositifs d'accueil municipaux par les retenues de salaire des enseignants grévistes constitue un véritable détournement de fonds !

Le SNUipp rappelle que le recours à la grève s'effectue toujours pour des raisons d'avenir et d'efficacité du service public d'Éducation, dans l'intérêt des élèves et des personnels.

Plutôt que d'un service d'accueil minimum les jours de grève, le ministre ferait mieux de répondre aux revendications des personnels : créations de postes d'enseignants, recrutements en nombre suffisant, transformation de l'école pour la réussite de tous. Cela nécessite une toute autre logique budgétaire que la suppression de milliers de postes dans l'éducation.

Le SNUipp appelle à participer massivement à la grève et aux manifestations, le 24 janvier.

Grève mode d'emploi

Qui fait grève ?
L'ensemble des instituteurs et des professeurs des écoles ont droit de grève, les adjoints comme les directeurs, les personnels spécialisés, les enseignants en stage, les

titulaires, les non-titulaires, les stagiaires, les conseillers pédagogiques, les assistants d'éducation ...

Les auxiliaires de vie scolaire et les emplois de vie scolaire ont également le droit de grève.

Les seuls personnels n'ayant pas le droit de grève sont les chefs d'établissement du second degré.

Pendant la grève ?
Aucune communication ne sera faite à l'extérieur (renseignements généraux, police..) sur la situation dans l'établissement (nombre et identité des grévistes etc.)

Ne répondez pas aux sondages.
Pas même à l'administration.
Décret 89-122 du 24.2.1989 (B.O. n° 10 du 9 mars 89)

Faites connaître dès que possible au SNUipp 40, le nombre et le

pourcentage de grévistes, en complétant en ligne le clic électronique.

<http://40.snuipp.fr>

Avant la grève ?
Les grévistes informent les familles dès que possible, et au plus tard la veille, par écrit, qu'il n'y aura pas classe.

Utiliser la lettre aux parents ci-jointe pour informer les familles.

S'il y a des non grévistes, la veille au soir, les directeurs grévistes afficheront un tableau des services qui devront être assurés par les maîtres présents (accueil, récréation, cantine, garderie, étude).

Si tous les maîtres sont grévistes, l'école est fermée à clef, afin que nul ne puisse y entrer.

Apposer à l'entrée de l'école une affiche annonçant "École en grève. Pas de classe". Si c'est le cas, ajouter "ni cantine, ni étude"

Prévenir le maire

Dans tous les cas, le directeur gréviste, pas plus que ses adjoints grévistes, n'est tenu de surveiller les élèves, ni d'être sur place.

Après la grève ?
Pour les retenues de salaires, il appartient à l'Administration de faire la preuve de la participation à la grève. Ainsi les grévistes, quelle que soit leur fonction, ne répondent à aucune

enquête, ne s'inscrivent sur aucune liste, ne signent quelque état que ce soit.

Les directeurs et directrices n'ont à accomplir aucune tâche administrative particulière à ce sujet, sinon transmettre les documents de l'Administration aux

non grévistes qui les gèrent eux mêmes. Ils ne certifient rien.

Si des problèmes surviennent (réactions de parents, d'élus, ...), aviser la section départementale du SNUipp et transmettre les documents



<http://40.snuipp.fr>

Assistants de vie scolaire, emplois de vie scolaire : Les missions assurées par ces emplois (intégration des élèves handicapés, assistance administrative, gestion des BCD, du matériel informatique...) sont désormais indispensables au bon fonctionnement des écoles.

C'est pourtant dans des conditions de travail indignes et dans le cadre de contrats ultra précaires qu'interviennent quotidiennement ces personnels au service des enfants et des écoles.

Rémunérés au SMIC horaire sur la base de temps partiel contraint (20 heures ou 24 heures), les EVS n'ont toujours aucune perspective concrète à l'issue d'un contrat limité à 24 ou 36 mois.

Les plus grandes inquiétudes pèsent sur la reconduction des contrats au delà de la date butoir de juin 2008. Les AVS sur qui repose pour une bonne part la mise en oeuvre dans les établissements scolaires de la récente loi sur le handicap ont une "durée de vie" un peu plus longue puisque leur contrat peut aller jusqu'à 6 ans.

Mais la complexité et la spécificité de la mission d'accompagnement des élèves handicapés demande l'intervention de personnels compétents, formés et reconnus qui puissent s'investir durablement dans ce métier.

Les organisations syndicales ont le devoir d'accompagner et de défendre ces personnels souvent isolés et maintenus dans des conditions matérielles difficiles.

Le SNUipp qui offre aux AVS et aux EVS la possibilité de se syndiquer s'est investi dans la défense de ces personnels depuis leur création : interventions dans les instances paritaires, actions diverses, journée nationale en juin 2007 qui a débouché sur la reconduction des contrats en 2008.

Nous sommes cependant conscients que seule une action unitaire et massive à caractère national pourra créer les conditions de la mise en place d'emplois durables et pérennes et de propositions concrètes en direction des personnels déjà en fonction.

Dans cet esprit, le SNUipp 40 avait proposé dès le mois de septembre aux autres organisations syndicales la création d'un collectif précaire intersyndical sur le département. Devant leur refus ou leur non-réponse, nous

avons été surpris d'être invités en décembre à une action déjà ficelée à laquelle nous n'avions pas été associés, ce n'est pas notre conception de l'unité syndicale.

Nous restons convaincus que seules l'unité et la solidarité de tous les personnels pourront établir un rapport de forces qui permette de peser sur les décisions gouvernementales.

La prochaine réunion d'information syndicale du SNUipp à destination des EVS et des AVS sera une occasion de faire le tour des problèmes de ces personnels et de faire valoir l'indispensable solidarité qui doit nous réunir sur ce sujet.

Mais d'autres rendez-vous d'action les plus unitaires et massifs possibles devront suivre pour obtenir de réelles avancées sur ce dossier.

C'est le discours que continuera à porter le SNUipp 40 dans ses instances nationales et auprès de ses partenaires syndicaux.

**Demi-journée d'information syndicale
sur le temps de travail**

à destination des

EVS et des AVS

le lundi 28 janvier 2008

de 13h30 à 16h30

Salle du temps libre
à Saint Paul lès Dax.

Nom :
Prénom :
Ecole :
Commune :

Modèle de lettre à envoyer

M. le Principal

Conformément à l'article 5 du décret du 28 mai 1982, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale à destination des personnels AVS et EVS organisée par le SNUipp 40

**Le lundi 28 janvier 2008
à Saint Paul lès Dax
De 13h30 à 16h30**

Je vous prie d'agréer Monsieur le Principal, l'expression de ma considération respectueuse

Les 23 propositions de Darcos pour l'école primaire... ... et les revendications du SNUipp

"Un nouvel horizon pour l'école primaire" ?

Au delà du débat ouvert sur la réduction du temps de travail pour les élèves et sur l'utilisation des deux heures ainsi dégagées (voir p.11), Xavier Darcos a présenté un projet de réformes beaucoup plus large articulé en 23 propositions. Ces 23 propositions sont censées poursuivre l'objectif prioritaire suivant : "diviser par trois, en 5 ans, le nombre d'échecs lourds". Elles sont réparties en 6 parties ainsi libellées :

- Redéfinir les objectifs de l'école primaire.
- Clarifier les programmes et les horaires.
- Evaluer les élèves tout au long de l'année.
- Evaluer autrement les enseignants
- Consacrer un temps de travail adapté à chaque élève en difficulté.
- L'école maternelle: redéfinir les missions

Personne ne peut contester l'ambition de l'objectif affiché, pas plus que la nécessité d'entamer une vaste réflexion sur les transformations nécessaires pour permettre à notre système scolaire de permettre la réussite de tous les élèves.

Mais la réalité du cadre budgétaire toujours plus contraint laisse planer les plus grands doutes sur la réelle volonté politique qui devrait sous-tendre un tel projet. Certaines orientations affichées sont largement inquiétantes. On citera entre autres le rôle dévolu aux évaluations et au pilotage par les résultats, la distinction entre le temps de la transmission des savoirs et celui de l'accompagnement éducatif, le renvoi des dispositifs pour traiter la difficulté scolaire en dehors du temps scolaire... Le cadre d'intervention et les missions des réseaux d'aide font partie des oubliés de ce projet faisant peser une menace diffuse sur l'aide aux élèves en difficulté telle qu'elle est mise en œuvre et sur les personnels qui s'y consacrent.

Pour le SNUipp, il n'est pas question de souscrire à l'analyse passéiste et

catastrophiste des chantages du "c'était mieux avant" qui considèrent qu'on n'apprend plus rien à l'école. Pour autant, il convient de se pencher avec toute l'attention nécessaire, sur les difficultés sur lesquelles bute notre système éducatif, toujours incapable de s'attaquer avec efficacité aux inégalités sociales et culturelles qui pénalisent lourdement certains élèves.

La question est complexe et le chantier est d'importance. Le SNUipp qui porte la parole et l'expérience des professionnels y a toute sa place. Pour y dénoncer les effets d'annonce et les coups médiatiques, pour y faire entendre le discours du terrain, les acquis de la recherche pédagogique et pour y exiger des moyens qui, s'ils ne font pas tout, sont un préalable indispensable.

Vous trouverez, ci-dessous les éléments les plus marquants du projet de Xavier Darcos ainsi que l'analyse du SNUipp. C'est l'ensemble de la profession qui doit se saisir de ces questions afin d'intervenir avec force auprès du ministère.

École : un bilan à nuancer

Les 23 propositions pour l'école de Xavier Darcos sont une des applications de la loi d'orientation Fillon. Chaque fois qu'on parle de l'école et de propositions pour la transformer, il faut faire le bilan de ce qui a marché, de ce qu'il faut améliorer et des nouveaux défis auxquels il faut faire face.

Ce qui a marché :

Depuis plus de trente ans, le système éducatif a permis un formidable saut dans la qualification et la formation de toute la population

- Au début des années 1970, 30% des élèves sortent du système éducatif sans aucune qualification. Ils ne sont plus que 7% au début des années 90
- En 1980, 25% d'une classe d'âge obtient le baccalauréat, ils sont 61,8% en 2001

Ces résultats sont obtenus au cours d'un mouvement d'unification du système éducatif (le collège unique) et d'allongement de la scolarité (obligatoire jusqu'à 16 ans), d'une scolarisation croissante de la scolarisation en maternelle .

Ils s'accompagnent d'une réduction des inégalités :

- Au début des années 1980, 1 enfant d'ouvriers pour 4 enfants de cadres obtient le baccalauréat. En 2000, le rapport est de 2 enfants d'ouvriers pour 4 enfants de cadres.

Dans le même temps, côté budget, la part de la richesse nationale consacrée à la dépense d'éducation, augmente progressivement jusqu'en 1994. C'est cette date qui est retenue pour parler de panne éducative (le pourcentage de bachelier stagne). Coïncidence à méditer quand on dit que tout n'est pas une question de budget !

Ce qui reste à améliorer :

Il reste toujours 15% d'élèves en difficultés importantes à l'entrée en 6ème, et 7% d'élèves sortent toujours sans qualification.

Si les inégalités se sont réduites, elles n'ont pas disparu.

- - Quand 90% des enfants de cadres passent en 2d générale ou technologique, ils sont simplement 42 % d'enfants d'ouvriers.
- - 44% des enfants de milieux défavorisés ont redoublé la 6ème ou la 5ème, pour seulement 5% de cadre.

Notons que les différences de réussite scolaire sont plus fortes quand on regarde les revenus et non les Catégories Socio Professionnelles. Les 2 millions d'enfants pauvres sont les plus touchés.



DOSSIER

les 23 propositions de Darcos

Le traitement de la difficulté scolaire

Le ministre se donne comme objectif de diviser par trois la difficulté lourde en arguant que « la réussite scolaire ne doit pas être la conséquence des inégalités sociales. » L'objectif est louable. Mais ses propositions vont à l'encontre de cet objectif. Elles construisent une école ségrégative, qui augmente les inégalités scolaires. La comparaison des résultats des pays européens le montre : les pays qui ont le parcours scolaire le plus unifié (pas de sélection précoce, pas de dérogation ou assouplissement de carte scolaire) sont ceux pour lesquels les inégalités sociales ont le moins d'incidence dans les résultats scolaires.

Toutes ces propositions tournent le dos à cette école unifiée, école de la réussite de tous.

Missions et temps d'école

**« Il faut distinguer le temps des apprentissages fondamentaux et le temps de l'accompagnement éducatif »
« 24 heures hebdomadaires pleinement utilisées, sans détours inutiles »**

C'est moins d'école, et une école recentrée sur les apprentissages dits fondamentaux. Or pour le SNUipp, l'école primaire doit être le pilier d'une culture commune de haut niveau, qui est indispensable d'un point de vue démocratique et pour l'autonomie de chacun. Ce qui ne sera pas traité à l'école restera à la charge des familles, et donc reproduira les inégalités.

Redoublement

« La proportion d'élèves ayant redoublés une fois à l'école primaire devra diminuer »

Le redoublement n'est effectivement pas bénéfique aux élèves. Il est intéressant de constater que les pays qui ont banni le redoublement, proposent d'autres conditions d'accueil et d'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages.

Gérer la difficulté scolaire

**« 2 heures hebdomadaires pour une aide personnalisée pour chaque enfant en difficulté »
« en petits groupes en dehors des horaires de classe collectives »
« stage de remise à niveau entre la fin du CM1 et le commencement de la scolarité au collège »**

Le texte ne parle pas des RASED, dont les personnels spécialisés sont les seuls formés par l'Institution à la compréhension et à la remédiation de la difficulté scolaire. Les mesures proposées n'offrent qu'une voie pour la lutte contre l'échec scolaire: la mise de côté des enfants en difficulté et la répétition, en se recentrant sur le socle commun.

Or, il n'y a pas une difficulté, mais des difficultés, qui nécessitent des réponses différentes. Pour le SNUipp, il faut, dans la classe, diversifier les approches pédagogiques et les formes de travail. Pour cela il faut de la formation pour les enseignants, développer des RASED complets, développer le travail d'équipe pour permettre les regards croisés et l'inventivité pédagogique, mettre en place des maîtres supplémentaires dans les écoles pour donner aux enseignants du temps de concertation et d'élaboration collective. Il faut aussi permettre pleinement le fonctionnement des cycles pour donner une latitude dans le temps à l'enfant et à l'enseignant pour lever les difficultés d'apprentissage.

DOSSIER

les 23 propositions de Darcos

Les personnels

Liberté pédagogique

**« Les programmes ne comporteront pas d'injonction propre à limiter la liberté pédagogique du maître garantie par la loi. La répartition des enseignements.(2.1)
La répartition des enseignements doit donner une priorité absolue à l'apprentissage de la langue française tout au long de la scolarité primaire (2.1) »**

L'affirmation d'une liberté pédagogique n'entre-t-elle pas en contradiction avec l'obligation de résultats et la mise en valeur des « bonnes pratiques »(3.4) ?

Pour le SNUipp, l'acquisition de l'esprit critique et de l'indépendance d'esprit accompagne celle des connaissances et la capacité de s'en approprier de nouvelles. Toutes les recherches montrent que l'ensemble des disciplines et activités, et notamment celles mettant en jeu des processus de création, participe à l'acquisition des savoirs. Leur diversité est constitutive d'une culture qui détermine la réussite de tous les élèves, un atout en plus pour lutter contre la difficulté scolaire. Comment parler de la liberté pédagogique en surdéterminant une discipline ?

DOSSIER

les 23 propositions de Darcos

Les personnels (suite)

« En cas de difficultés professionnelles avérées ou de besoin de perfectionnement, le PE bénéficiera d'une formation professionnelle adaptée.(4.4) »

Est-il besoin d'être en difficulté pour demander un stage ? Qu'en sera-t-il des stages d'équipes ?

Le resserrement de la formation continue sur un public ciblé prend son sens dans un contexte de diminution drastique de la formation continue (à titre d'exemple sur notre département : sur 700 demandes de stage en maternelle 70 ont été accordées cette année). Pour le SNUipp, la formation continue doit au contraire être renouée, son volume augmenté. Le plan départemental de formation doit prendre en compte les aspirations et besoins exprimés par les personnels. Elle doit contribuer à l'élévation du niveau de formation de tous et participer à la mise à jour des connaissances disciplinaires et professionnelles. En ce sens, il faut une augmentation du potentiel de remplaçants.

Temps de service

Les deux heures libérées seront incluses dans les horaires de service des PE. Elles permettent d'instituer une aide personnalisée pour chaque élève en difficulté sur un temps spécifique de deux heures hebdomadaires (5.1)

Les stages pendant les vacances seront assurés par des enseignants volontaires qui recevront une rémunération complémentaire à cette fin.(5.5)

Le Ministère ne dégage aucun moyen nouveau pour traiter la difficulté scolaire sur l'ensemble des écoles et le temps de classe commun (maîtres supplémentaires, renforcement des Rased). D'autre part cette aide personnalisée hors temps scolaire se fera au dépend de l'investissement des collègues ou des équipes qui hors temps scolaire travaillaient sur des projets (comité de lecture, journal ZEP...) qui concernaient l'ensemble des élèves. Devrons-nous après la classe intervenir dans notre école, dans d'autres ? Celles de l'EPEP qui sera mis en place ?

le SNUipp est opposé à la réduction des horaires des élèves. Pour être en mesure de faire davantage progresser les élèves, il faut 3 heures de concertations hebdomadaires incluses dans le temps de service avec un objectif à terme de 18 heures d'enseignement en présence des élèves sans diminuer leurs horaires.

Nous condamnons toutes les mesures qui tendent à lier les rémunérations avec l'emploi exercé, le recours aux privé, l'individualisation des salaires. Nous réclamons une augmentation de la valeur du point d'indice pour tous.

L'évaluation : outil de pilotage du système.

C'est un des maîtres-mots de ce texte : évaluer. Évaluer les élèves, évaluer les enseignants sur la base des résultats des élèves (voir plus loin), évaluer les écoles. L'évaluation devient l'outil de pilotage du système éducatif.

« L'évaluation des professeurs des écoles doit être redéfinie: pour ne plus s'attacher seulement à la méthode pédagogique de l'enseignement mais intégrer les progrès de l'élève (4.2). »

« Pour évaluer les élèves, les professeurs des écoles auront accès à de nouveaux outils d'évaluation(3.2).Deux évaluations nationales témoins serviront à mesurer les acquis des élèves au CE1 et au CM2. Le résultat de ces évaluations sera communiqué aux familles. Leurs constats seront rendus publics.(3.3) »

« Les bonnes pratiques qui aboutissent aux meilleurs résultats seront valorisées et mutualisées. L'évaluation sera plus fréquente et régulière. (3.4) »

« L'évaluation et la réussite des personnels enseignants de la circonscription constitueront les objectifs prioritaires pour les IEN(4.3) »

Pour les élèves

Plus on évalue, moins on passe du temps sur les apprentissages. Pourtant c'est bien pour apprendre que les enfants viennent à l'école. Les évaluations, contrairement aux programmes, ne sont pas discutées. Elles conduiront de plus en plus à orienter les pratiques pédagogiques des enseignants, à les normaliser pour répondre aux critères d'évaluation, au détriment de la nécessaire innovation pédagogique dont on a besoin les élèves en difficulté.

De plus l'évaluation des écoles, rendue publique, dans un contexte d'abandon de la carte scolaire, induira une fuite scolaire: écoles favorisées et écoles ghetto. Et les élèves des classes populaires seront les premiers à en payer le prix.

Pour les enseignants :

Pour le SNUipp/FSU les évaluations des élèves ne peuvent être que des outils au sein des équipes d'écoles au service des élèves et de la réussite scolaire. Elles ne doivent pas servir à évaluer les maîtres. Le déroulement de carrière des enseignants ne peut être fonction des progrès de élèves et de notre capacité à formater des pratiques pédagogiques pour obtenir des résultats d'élèves évalués positivement (bachotage).

Pour le syndicat FSU des inspecteurs(SIEN) :l'individualisation préside à l'ensemble du texte. Les propos sur l'évaluation des inspecteurs sont réducteurs et survalorisent le regard qu'il conviendrait qu'ils portent sur les progrès des élèves, envisagés dans une perspective utilisatrice ou formelle, restreinte et morcelée.

Pour le SNUipp/FSU il faut réfléchir à des nouvelles formes d'évaluation des enseignants envisagées dans une perspective formatrice et collective. Elles devront passer par des modalités donnant plus de place à la cohérence d'équipe et à la formation.

C'est en ce sens que nous souhaitons l'abandon de la note dans le barème des promotions et l'avancement au grand choix pour tous.

Pour les écoles :

Pour le SNUipp /FSU la publication des résultats des évaluations des élèves ne doit pas se faire à un niveau inférieur que le niveau national. Sinon, il y a risque de mettre en concurrence les écoles. La publication des résultats entraîne un classement, qui ne fait qu'entériner, la plupart du temps, l'image (positive ou négative) des écoles et donc le souci d'évitement des parents dans certains secteurs. Cela aurait pour conséquences de renforcer « l'effet ghetto » et rendrait plus ardue la gestion de la difficulté scolaire que nous sommes censés combattre. La mise en place des EPEP renforcerait cette mise en concurrence



DOSSIER

les 23 propositions de Darcos

La maternelle

« Les missions de l'école maternelle seront redéfinies en fonction des âges d'accueil. L'école maternelle française résulte de choix historiques spécifiques à notre pays. A la fonction de garde du 19ème siècle s'est ajoutée une fonction éducatrice, enfin l'école maternelle est devenue un lieu d'apprentissage.

L'école maternelle doit jouer tout son rôle dans la réussite scolaire. Il n'est pas envisageable qu'elle soit réduite à une fonction de garde pour de très jeunes enfants qui ne retirent aucun bénéfice mesurable d'une scolarisation trop précoce. Aussi, dans les domaines de l'apprentissage du langage, du développement physique et de l'autonomie, une véritable progressivité sera mise en œuvre de la Petite section à la Grande section, en fonction des besoins de chaque enfant.

Le Ministère veut donner à l'école maternelle un programme qui respecte mieux sa spécificité en matière pédagogique et, comme pour l'école élémentaire, un programme compréhensible par tous. Ce programme s'attachera notamment à mieux définir les objectifs de la Grande section d'école maternelle et ainsi que son rôle dans la scolarité. Enfin, la formation des personnels enseignants en maternelle doit être renforcée... dans le cadre de la formation initiale, mais aussi en formation continue. »

Les représentants des syndicats et de l'AGEEM au groupe de travail du Ministère ont permis des avancées : il y aurait une circulaire permettant d'inscrire dans le projet d'école des dispositifs particuliers comme les moments d'adaptation, les rentrées échelonnées et les modalités de dialogue avec les familles. Le ministre remet en cause la scolarisation des moins de trois ans en l'assimilant à un mode de garde. Il est inacceptable que le Ministère présente ainsi le travail fait par les enseignants de Toute Petite Section.

Pour de nombreux enfants, issus de milieux sociaux défavorisés mais aussi pour des enfants de milieux très favorisés, les effets sont positifs.

L'étude ci-dessous le démontre.

Le ministre suspend la scolarisation des moins de 3 ans sans qu'aucun bilan n'ai été tiré de leur scolarisation. Les récentes études démontrent pourtant des bienfaits pour les élèves d'une scolarisation précoce dans de bonnes conditions (langage, socialisation...) La scolarisation des tout petits demande des conditions d'accueil adaptées: locaux, nombre d'adultes. Dans un contexte de réduction drastique du budget, il est évident que la motivation principale est à nouveau une économie de moyens qui va avoir des conséquences sur la réussite des élèves et sur la carte scolaire.

La progressivité des apprentissages est déjà largement prise en compte par les programmes actuels et par les enseignants qui les appliquent à partir de leurs programmations de cycle. De nouveaux outils peuvent être utiles s'ils gardent la cohérence du cycle 1 au lieu de cloisonner chaque année.

Le Snuipp émet de vives réserves sur la volonté de « simplification » annoncée.

Il est par contre effectivement urgent de mieux définir les objectifs de la GS pour mettre fin à une pression induisant une élémentarisation de cette classe

Les préconisations du groupe maternelle ont été retenues en la matière mais nous restons dubitatifs devant l'évolution des offres de formation continue dans les départements.

La formation initiale actuelle largement insuffisante rend difficile une évolution positive.

Mandat du SNUIPP au Congrès de Nevers :

En quelques années, les conditions de scolarisation en maternelle se sont fortement dégradées en raison notamment des fusions d'école, de la hausse des effectifs, de la non-priorité des remplacements. L'école maternelle constitue aujourd'hui une variable d'ajustement.

Le ministère a défini des programmes pour l'école maternelle, reconnaissant ainsi le statut d'élèves pour les enfants scolarisés en maternelle.

Le SNUipp exige donc qu'ils soient comptabilisés dans les opérations de carte scolaire au même titre que les élèves de l'école élémentaire. Les seuils d'ouverture doivent être redéfinis. Des campagnes d'opinion, ainsi que la volonté administrative de ne pas comptabiliser les moins de trois ans, ont contribué à marginaliser la scolarisation des deux ans.

Le SNUipp exige le droit pour tous les enfants d'être scolarisés dès 2 ans si les familles le souhaitent.



Âge d'entrée à l'école maternelle et carrière scolaire en début d'école élémentaire (panel d'élèves de cours préparatoire recruté en 1997) (%)

Âge d'entrée en maternelle	Accès au CE2		
	Sans redoublement	Redoublement au CP	Redoublement au CE1
2 ans	90,8	4,3	4,9
3 ans	87,7	5,4	6,9
4 ans et plus	76,6	11,1	10,9
Ensemble	88,0	5,4	6,5

Source: Education et Formations - n°66 - juillet-décembre 2003

BULLETIN d'adhésion année scolaire 2007-2008

Ne restez pas isolés !

S'informer, débattre, décider ...
Se rassembler pour mieux agir ...
Agir pour faire échec aux projets néfastes, pour améliorer les conditions de carrière et de travail ...
Exiger l'école de la réussite de tous, imposer des choix solidaires pour les droits sociaux ...
Construire les mobilisations dans la profession et au-delà ...

Se syndiquer, c'est peser sur tous les choix plutôt que les subir.



01-08

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du Service Public d'Éducation, au maintien de l'unité de la profession.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le syndicat.

Je demande au SNUipp de me communiquer toutes les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des

commissions paritaires.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.1978.

Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 40.

Signature :

TABLEAU DES COTISATIONS

Échelon	Instit	PE	P.E.H. Classe	PEGC	PEGC Hors classe	PEGC Clas. except
1			141 €		140 €	188 €
2		107 €	159 €		148 €	204 €
3		112 €	170 €		157 €	214 €
4		118 €	182 €		166 €	228 €
5	109 €	125 €	197 €	121 €	188 €	241 €
6	111 €	132 €	210 €	127 €	202 €	
7	114 €	141 €	222 €	133 €		
8	119 €	151 €		141 €		
9	125 €	161 €		148 €		
10	133 €	174 €		157 €		
11	146 €	187 €		166 €		

Suppléments de cotisations

Spécialisé, psychologue	9 €
IMF, IMF adjoint IEN	14 €
Direction 2/4 classes	6 €
Direction 5/9 classes	11 €
Direction plus de 10 classes	14 €
Direction SEGPA	17 €

Cotisations forfaitaires

Retraités: Pension inférieure à 1500€	86 €
Retraités: Pension supérieure à 1500€	93 €
Mi-temps : ½ cotisation avec minimum de	72 €
Disponibilité, congé parental	72 €
PE1	35 €
PE2, liste complémentaire	75 €
AVS-EVS	50 €

66% de la somme versée sera déductible des impôts sur le revenu 2008.

INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM : _____
Prénom : _____
Date de naissance : ___ / ___ / ___ Tél : ___ / ___ / ___ / ___ / ___
Courriel : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
École de rattachement : _____
Commune : _____
Fonction : _____

Je suis : <input type="checkbox"/> PE <input type="checkbox"/> Instit	Échelon :	Montant de ma cotisation (Voir ci-dessus) :
Je choisis de régler par :	Nb de versements	Date(s) d'encaissement
<input type="checkbox"/> Prélèvement automatique (de 1 à 6) (Ne cocher que des cases consécutives)		<input type="checkbox"/> 1/02 <input type="checkbox"/> 1/03 <input type="checkbox"/> 1/04 <input type="checkbox"/> 1/05 <input type="checkbox"/> 1/06
<input type="checkbox"/> Chèques (de 1 à 4) (Dates au choix)	à réception	<input type="checkbox"/> 1/02 <input type="checkbox"/> 1/03 <input type="checkbox"/> 1/04 <input type="checkbox"/> 1/05

Remplir le bulletin, le signer, inscrire le montant de votre cotisation, choisir le mode paiement soit par chèque soit par prélèvement automatique, choisir le nombre de versements et les dates d'encaissement. (Dater tous les chèques du jour de votre adhésion).

AUTORISATION DE PRELEVEMENT :

N'oubliez pas de joindre un RIB (sauf en cas de renouvellement du prélèvement automatique)

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Nom et adresse du créancier

SNUipp des Landes
17 îlot Campus
40990 SAINT PAUL LES DAX

1. Titulaire du compte

Nom et Prénom
Adresse
Code Postal Ville :

2. Compte à débiter:

Code Établissement Code Guichet :
N° Compte Clé

Numéro National Émetteur: 463259

3. Établissement teneur du compte à débiter

Banque : _____

4. Date et signature du titulaire du compte:

A.....le.....

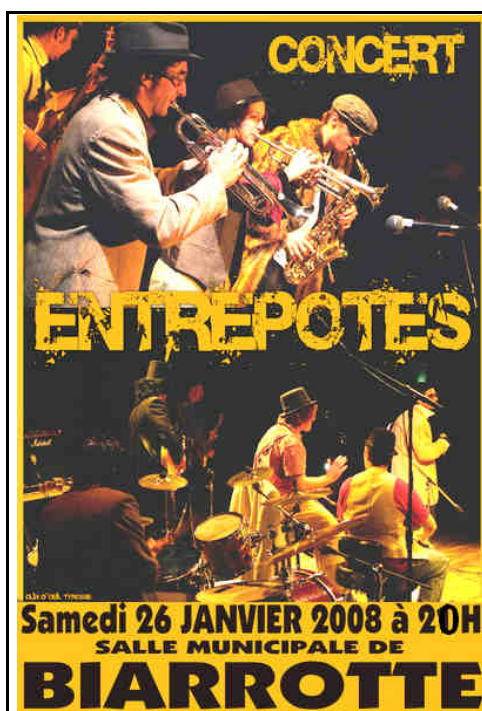
Signature

Vous êtes déjà syndiqué(e), donnez ce bulletin à un de vos collègues.

Le SNUipp vous présente ses meilleurs vœux.



Se mobiliser plus pour gagner plus !



L'association des Amis de Castilla y Leon organise une soirée "Musique et tapas" le samedi 26 janvier 2008.

Tout au long de la soirée le groupe tyrossais "ENTREPOTES" donnera un concert de musique énergique et gaie : Rock, reggae, jazz, variétés françaises résonneront dans le zénith de Biarrotte jusqu'à une heure avancée.

L'entrée sera gratuite et on pourra à tout heure déguster des tapas : omelettes, Serrano et autres charcuteries espagnoles, vino tinto etc...

Notez bien cette date sur votre agenda !

ECOLE

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Samedi matin : donnez votre avis

Les discussions avec le ministère sur les conséquences de la suppression du samedi matin sont engagées depuis novembre.

Après sa décision unilatérale de ramener à 24 heures le temps d'enseignement pour les élèves du primaire, le Ministre a finalement consenti à ouvrir des discussions avant de déterminer les modalités concrètes de la mise en œuvre de cette mesure.

Contrairement à certaines affirmations caricaturales et mensongères, le SNUipp n'a "signé" aucun document valant acceptation des propositions de Xavier Darcos. Notre syndicat, selon sa ligne de

conduite habituelle, a accepté de s'asseoir à la table de discussions pour faire valoir les mandats définis collectivement et porter la voix de la profession sur ce dossier crucial qui aura des incidences sur le fonctionnement des écoles dès la rentrée prochaine.

Ces discussions se poursuivent au mois de janvier.

Pour le SNUipp, il est nécessaire que les enseignants soient informés pendant les discussions et que leurs voix soient

entendues.

C'est le sens du questionnaire qui vous est proposé.

Celui-ci servira à intervenir dans les discussions et à construire un rapport de force qui passera aussi par la grève du 24.

A l'issue des discussions, le SNUipp se tournera à nouveau vers les enseignants pour consulter sur les décisions ministérielles.

PARITARISME

CARTE SCOLAIRE

Carte scolaire biseautée !

Sur consigne ministérielle, l'inspectrice d'académie a décidé de reporter les instances paritaires de préparation de la rentrée 2008 après le déroulement des élections municipales.

Une initiative qui a sans doute pour but de différer les conséquences en terme de fermetures de classe des carences du budget 2008 et de ne pas en payer le prix politique !

Le SNUipp s'est élevé contre cette décision inédite qui décale les décisions de carte scolaire et par voie de conséquence le mouvement des personnels, déjà très tardif dans notre département.

Nous vous communiquerons le calendrier de ces opérations dès qu'il nous sera transmis par l'IA.

SNUIPP 40

JOURNEE D'INFO SYNDICALE

Réservez la date du mercredi 7 mai

C'est celle que nous avons choisie pour organiser notre journée d'information syndicale annuelle sur le temps de travail (il s'agit

d'un mercredi travaillé). Au programme : intervention dans la matinée d'un spécialiste du champ éducatif et pédagogique, après-midi consacrée à

l'actualité revendicative. Toutes les informations et le programme détaillé dans un prochain numéro d'Ouvertures 40.

METIER

PARLER METIER

Pôle pédagogique : compte-rendu de la réunion du 21 novembre

Le sujet de départ devait être "D'une part, textes officiels, théorie de chercheurs, conférences intéressantes, articles passionnants, d'autre part cahier journal et quotidien à gérer. Et vous comment faites-vous ?"

Les discussions furent nombreuses et diverses dans une atmosphère conviviale et autour d'une collation. Voici un bref résumé des différents sujets abordés pendant ces 2 petites heures:

Le temps de préparation:

Il ne faut pas prendre plus de temps pour concevoir un exercice qu'il n'en prendra à l'élève pour le réaliser.

Il faut toujours faire la part entre le souhaitable et le réalisable et se

demander ce qui va être utile pour mes élèves.

L'informatique à l'école: comment l'utiliser?

Que faire à part du traitement de texte? Le problème du matériel.

Deux idées concrètes en sont ressorties: premièrement les élèves progressent facilement en TICE, deuxièmement il faut les mettre par binôme: un débutant avec un utilisateur confirmé.

Le rythme des élèves:

Il faut préserver des rituels d'apprentissage pour sécuriser les enfants (ce jour ci à cette heure là je fais ça). Laisser aux enfants des temps de repos où ils peuvent être en activités libres: atelier dessin, atelier discussion, atelier lecture,

atelier jeux, ...etc.

Une prochaine réunion aura lieu le **mercredi 16 janvier au local FSU à Saint Paul lès Dax**. Le thème retenu est : "Comment organiser un emploi du temps qui respecte à la fois les attentes institutionnelles, mes aspirations pédagogiques ainsi que les rythmes des élèves?" Nous rappelons que le lieu peut être changé suivant les disponibilités des personnes intéressées par ces réunions. Ces dernières ont pour objectifs de retrouver un moment de convivialité, d'échanges sur notre métier au quotidien, de partager nos expériences.

Damien Delavoie

BASIC INSTIT

Dans cette rubrique d'expression libre : billets d'humeur, réactions, positions, par rapport au métier

Nous attendons vos contributions...

Pour la transmission des valeurs, le curé au dessus de l'instituteur d'après le Président de la République !

Une attaque qui est passée presque inaperçue contre la république laïque et contre ceux qui ont la charge d'éduquer ses futurs citoyens : les enseignants.

C'est dans une véritable régression dans la manière de concevoir la laïcité que M. Sarkozy s'est lancé dans son discours de Rome le 20 décembre dernier.

Le Président de la République a notamment déclaré que, "dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance".

Comme le rappelle fort justement la Ligue des droits de l'Homme, le monde actuel est plein de

"fous de Dieu" qui, portés par une "espérance" délirante, poussent leur "engagement" jusqu'à "la radicalité du sacrifice de leur vie" et de centaines d'autres vies innocentes. Le tout au nom de "la différence entre le bien et le mal" et de la purification des âmes.

Quand le Président de la République place le curé au-dessus de l'instituteur comme responsable de "la transmission des valeurs", il ignore totalement ce que sont les valeurs de la République qu'il est censé représenter.

La République française est laïque selon l'article premier de sa Constitution.

Laïque, elle garantit la liberté de conscience et de culte, mais n'en reconnaît ni n'en soutient aucun en particulier. Elle garantit ainsi, à l'encontre du prosélytisme religieux, la liberté absolue d'être sans religion.

Laïque, elle refuse le mélange entre convictions religieuses et exercice des responsabilités politiques.

Le SNUipp de Landes tient à rappeler avec force que ce sont bien les enseignants de l'école publique qui, à ses yeux, sont les mieux à même de transmettre le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de solidarité.



- > Une offre claire et sans surprise.
- > Des crédits, des assurances et des services bancaires spécifiques.
- > Un personnel compétent qui vous conseille dans votre Caisse, par courriel ou par téléphone.
- > Une éthique mutualiste authentique.

6, rue de la Tuilerie
BP 23107 - 31130 BALMA

Tél. : 05 62 27 59 10

E-mail : 02290@cmm.credmutuel.fr

Ouvert du Mardi au Samedi matin

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Crédit Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr